

FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de MARTIGNE-sur-MAYENNE

SEANCE du 23 Janvier 2019

Date de la convocation : 17/01/2019

- Date d'affichage : 17/01/2019

L'an deux mil dix neuf, le vingt trois janvier à 20 h 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la salle de Conseil Municipal de la Mairie de Martigné-sur-Mayenne, sous la présidence de **M. Rémi Sonnet, Maire**.

Présents : R. Sonnet, S. Melot, R. Liné, F. Bodinier, J. Chevallier, V. Bariller, P. Bertin, G. Boisanfray, C. Ravé, J. Guesdon, A. Crétois, B. Cronier, B. Hay, G. Carré, A. de Melo, M. Maillou, ML. Monnier, formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusés :

Nombre de membres :

Afférents : 17

Présents : 17

Qui ont pris part au vote : 17

M. Alain Crétois, a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1 – Rapport d'activités des commissions
- 2 – Aménagement de parcelles Impasse Antarès – Acquisition de terrain
- 3 - Etude d'aménagement Résidence de la Motte d'Aron par le C.A.U.E.
- 4 – Vote des tarifs des services année 2019 et location des salles année 2020
- 5 – Convention de prestation de service avec le CDG 53
- 6 – Informations et questions diverses.

Objet : Aménagement de parcelles Impasse Antarès - Acquisition de terrain n° 2019-01-01

Reçu la Préfecture, le 31/01/2019

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement de 3 parcelles sur un terrain communal, situé Impasse Antares, M. DENIS Fabien riverain et propriétaire du jardin et de la maison situés 23, Rue Vénus, cadastrés Section D n° 253, souhaite vendre à la commune une bande de terrain, d'une superficie de 179 m².

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour l'acquisition de ce terrain au prix de 40,00 € le mètre carré, et la pose d'une clôture de type Axis, d'environ 1,50 m de hauteur, doublée d'une haie bocagère.

- autorise le Maire à signer toutes pièces et acte en l'Etude de Maître BLOT, Notaire à Martigné-sur-Mayenne, étant précisé que les frais de notaire seront à la charge de la commune et inscrits à l'opération « Acquisitions foncières » du budget communal 2019.

Reçu à la Préfecture, le 31/01/2019

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal des propositions de tarifs de l'Eau Potable et de l'Assainissement, applicables pour la prochaine période d'Avril 2019 à Mars 2020, à savoir :

	Tarifs 2019 (délib. 24/01/2018)	Tarifs 2020 (délib. 23/01/2019)
Tarifs EAU POTABLE :	consommation Eau avril 2018 - mars 2019	consommation Eau avril 2019 - mars 2020
EAU : TVA 5,5 %	€ HT	€ HT
Abonnement :	40,00 €	40,00 €
Consommation : de 0 à 6 000 m ³	1,20 €	1,20 €
de 6 001 à 24 000 m ³	1,05 €	1,05 €
de 24 001 à 48 000 m ³	0,95 €	0,95 €
de 48 001 à 100 000 m ³	0,87 €	0,87 €
F.D.A.E. (Fonds Départemental d'Adduction d'Eau)	0,2802 €	0,2925
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	0,3000 €	<i>connu en Déc. 2019</i>
ASSAINISSEMENT : TVA 10,00 %	Tarifs 2019 (délib.24/01/2018) s/ consommation avril 2018 à mars 2019	Tarifs 2020 (délib. 23/01/2019) s/ consommation avril 2019 à mars 2020
Abonnement :	30,00 €	35,00 €
Redevance Assainissement / le m ³ consommé	1,10 €	1,10 €
Taxe Agence de l'Eau "modernisation réseau de collecte"	0,150 €	<i>connu en Déc. 2019</i>
Prix pour 1 m³ d'Eau et Assainissement	3,0302 €	

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable aux tarifs présentés ci-dessus.

Reçu à la Préfecture, le 31/01/2019

M. le Maire, donne lecture au Conseil Municipal du tableau des divers tarifs applicables à compter de l'année 2019, (voir tableau ci-joint) à savoir :

- les concessions au cimetière,
- les emplacements au Colombarium,
- les tarifs des photocopies,
- le droit de pesage au pont bascule,
- le droit de place pour les véhicules supérieur à 5 m linéaire,
- le stationnement pour la vente à emporter,
- la vente de terre végétale (le mètre cube).

D'autre part, M. CHEVALLIER Jacky, Adjoint présente au Conseil Municipal le tableau des tarifs de location des salles de loisirs, de réunions et salle de musique, pour l'année 2019, ainsi que la location de l'écran, de la sono, le nettoyage de la salle réalisé par HMS, et le montant des cautions (voir tableau ci-joint).

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable, aux divers tarifs proposés sur les tableaux joints en annexe, pour l'année 2019.

Reçu à la Préfecture, le 31/01/2019

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention de prestation de service doit être signée avec le Centre Départemental de Gestion, concernant le renouvellement du contrat d'un agent contractuel pour le secrétariat de mairie, tous les mercredis et pour une durée de 6 mois.

La convention précise que l'agent est recruté par le CDG 53 sur le grade d'Adjoint administratif 1^{ère} classe et placé sous la responsabilité du Maire. La commune s'engage à rembourser au CDG 53, la totalité du traitement, les charges sociales patronales et une participation pour les frais de gestion au taux de 6 %, à compter du 1^{er} Février 2019.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord et autorise le Maire à signer la convention de prestation de services avec le CDG 53.

Reçu à la Préfecture, le 31/01/2019

M. le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la demande de prestation « Gestion de la paie » avec Centre Départemental de Gestion de la Mayenne, pour réaliser la gestion et le suivi des salaires au cours de l'année 2019.

Le coût s'élève à 4 € par bulletin de salaire, soit environ 140 € par mois.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à passer une convention avec le CDG53, pour la réalisation des salaires de l'année 2019, ainsi que la gestion de la fin d'année (DADS U et déclarations annuelles),

- précise que cette dépense sera imputée à l'article 611 « Contrats de prestations de services » du budget 2019.

Reçu à la Préfecture, le 31/01/2019

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des chantiers « Argent de poche » seront renouvelés sur la commune, pendant les vacances scolaires de 2019.

Le montant de la rémunération par jeune est proposé à 15,00 € par demi-journée.

Pour ce qui est des démarches administratives, une seule demande d'agrément pour l'ensemble des communes de Mayenne Communauté, est faite auprès de la DDCSPP et de l'URSSAF par les services de Mayenne Communauté.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier,
- à régler la somme de 15,00 € par demi-journée et par jeune.

Reçu à la Préfecture, le 31/01/2019

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la casse d'une vitrée par un élève, sur la porte de l'Accueil de loisirs le 9 octobre 2018, les assurances MMA et GROUPAMA ont confirmé le montant du remboursement qui s'élève à la somme de 635,81 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le remboursement transmis par GROUPAMA, qui sera imputé en section de fonctionnement, article 7788 « Produits exceptionnels » du budget 2019.

Reçu à la Préfecture, le 31/01/2019

Monsieur le Maire présente le nouveau contexte réglementaire d'intervention du Conseil Départemental en matière d'assistance technique à l'assainissement collectif.

Il précise que :

Le Conseil Départemental a créé en 1996 le SATESE (Service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration), qui est aujourd'hui rattaché à la Direction du Développement durable et de la mobilité.

Ses missions consistent à aider les collectivités :

- veiller au bon fonctionnement de leur station d'épuration, afin d'obtenir une eau traitée de qualité qui respecte les normes en vigueur,
- à assurer tout ou partie des mesures réglementaires,
- en étant un relai avec les services de l'Etat et l'Agence de l'Eau,
- en leur donnant un appui technique sur les diverses études concernant l'assainissement collectif.

Jusqu'alors, les différentes prestations étaient gratuites, à l'exception du coût des analyses réglementaires à la charge de la commune.

L'article 73 de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, le décret du 26 décembre 2007 et l'arrêté du 21 octobre 2008, font obligation au Conseil Général d'apporter son assistance aux collectivités éligibles moyennant la signature d'une convention de partenariat et la facturation du service.

Par délibération du 17 novembre 2008, le Conseil Départemental a arrêté ses modalités d'intervention afin de tenir compte de ce nouveau contexte réglementaire.

Pour les collectivités éligibles, la prestation est calculée forfaitairement à raison de 0,90 € / habitant / an. La population prise en compte est la population INSSE totale connue.

Le projet de convention est joint à la présente délibération. Il détermine de façon précise l'ensemble des prestations assurées par le SATESE et les dispositions financières qui en découlent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de solliciter le Conseil Départemental pour l'assistance à la gestion du service d'assainissement collectif, et autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec le Président du Conseil Départemental.

Commission Urbanisme du 21 Janvier 2019 - S. Melot-

Certificats d'urbanismes d'information :

Maître Olivier BLOT – Martigné-sur-Mayenne :

- Vente d'un terrain situé « La Médayère » appartenant à M. CHESNEL Gérard, vente à M. BOULANGER Raymond.
- Vente d'un terrain situé Rue du Port appartenant à la Commune, vente à M. et Mme GUYARD Mickaël.
- Cession d'un terrain pour aménagement du chemin « Les Fresnays »

Maître Rémy LEROUX – Laval :

- Vente d'une maison située au lieu-dit « Le Carrefour », appartenant à M. ANGOT, vente à M. et Mme HUARD Damien.

Déclarations préalables :

- M. et Mme FREMONDIERE-THOMER Bruno – 22, Rue Sirius - Construction d'une terrasse en bois et d'un garde-corps.

-

Permis de Construire :

- M. CHERPI Jean-Luc - « La Gouaudière » - Construction d'un abri de jardin et destruction de bâtiments agricoles.

Commission « Travaux Voirie » Compte rendu du 21 janvier 2019 – R. Liné-

Travaux de voirie – Avis favorable pour la réalisation des travaux prévus en 2018 par l'Entreprise CHAPRON. Accord pour les travaux de point à temps (8 tonnes).

Priorité à droite en agglomération - Après avis favorable de la commission, le conseil municipal donne son accord, pour la mise en priorité à droite sur l'ensemble des voies de l'agglomération. Des panneaux annonçant la « Priorité à droite », seront positionnés aux entrées de l'agglomération.

Résidence de la Motte d'Aron – Présentation au conseil municipal des différents projets d'aménagement proposés par le CAUE, avec possibilité de création d'une parcelle constructible, la commission n'est pas favorable à cette proposition.

Une réunion de concertation aura lieu avec les riverains de la résidence de la Motte d'Aron, le lundi 25 Février à 19 h 30 à la mairie.

Commission « Affaires scolaires – Jeunesse » du 17-01-2019 - F. Bodinier et P. Bertin

Ecole Galilée : Lecture du compte-rendu du conseil d'école

- Au vu des effectifs à la rentrée : 241 élèves (2017-2018 = 240 et 2016-2017 = 252)
Cette année 166 primaires 75 maternelles, la commission a examiné l'évolution des naissances sur la commune afin d'observer les perspectives d'inscriptions à l'école pour les rentrées futures.
- Cette année la « Classe Orchestre » qui concerne 23 CM2 prendra fin en Juin 2019 et ne sera pas reconduite en septembre (cf. décision du Conseil communautaire).
A cette occasion un concert des élèves de la classe Orchestre et de la classe Chant, sera donné à la salle de loisirs, le mardi 28 mai 2019 à 19 h 30.

Convention IEN (Inspection Education Nationale) :

Une réunion a eu lieu le 6 Décembre 2018 avec les directeurs et l'Education Nationale du département (privé et publique), les inspecteurs, des maires et adjoints.

Une convention est mise en place pour une stratégie territoriale d'évolution de l'offre scolaire publique en Mayenne, au bénéfice de la réussite scolaire des élèves, signée le 25 juin 2018. C'est une convention d'objectifs et non de moyens. Elle vise à identifier les zones fragilisées, où l'inaction publique serait critiquable et valoriser les initiatives éducatives innovantes.

Questions soulevées sur les fermetures possibles de classes (voir d'école) dans certaines communes. En dessous de 20 par classe risque de fermeture. Au-dessus de 27 élèves, possibilité d'ouverture.

Restaurant scolaire :

Le contrat avec RESTORIA, est renouvelé pour un an jusqu'au 31 décembre 2019, et renouvelable 1 an. La commission examinera le bilan de l'année 2018 à la prochaine commission scolaire, pour proposer la nouvelle tarification à compter de la rentrée de septembre 2019.

Projet animation ALSH les mercredis :

Projet inter générationnel : "Comptines" de Janvier à Juin 2019 permet une dynamique au sein de l'ALSH et l'EHPAD de Martigné.

- Objectifs : Développer le vivre ensemble, découverte culturelle, développer la créativité et l'imagination.
- Activités : Stop motion (cinéma d'animation), expositions, et comptines.

Ados' Com : 32 communes sont signataires de la convention « Enfance jeunesse ». 210 jeunes adhérents. Uniformisation des tarifs, fixes pour 2019 établis et votés par Mayenne Communauté.

ALSH - Vacances de Noël : ouverture 3 jours les 2 – 3 et 4 Janvier 2019

- Vacances de Février : ouverture pendant les 2 semaines, soit du 11 au 22 février :
- 1^{ère} semaine responsable Mélanie DAVOUST et 2^{ème} semaine responsable Sylvie HUET.

- Autres questions et informations – R. Sonnet

- Résidence de la Guyardière : Présentation de la nouvelle esquisse d'aménagement du futur lotissement avec création d'une voie d'accès vers le parking du Plan d'Eau. Compte tenu des modifications, la nouvelle surface cessible serait de 11 880 m².
- Commission de contrôle « Registre Electoral Unique » : Désignation d'un nouveau délégué du Conseil Municipal, suite au décès de M. René LANDEMAINE. Une réunion aura lieu entre le 2 et le 4 mai 2019 (avant les Elections Européennes du dimanche 26 Mai).
 - o M. Guy BOISANFRAY est nommé conseiller délégué, de la commission de contrôle.

- Ilot Fontaine St-Georges - Dossier de démolition à demander près d'un maître d'œuvre. Avis favorable du conseil municipal pour la dénomination de la « Résidence Fontaine St-Georges », suite à la demande de Méduane-Habitat.
- PLUi – Une réunion publique aura lieu le mardi 12 mars à 20 h à la Salle de loisirs. Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de classement au PLUi, d'un terrain d'une superficie d'un hectare, appartenant à M. REZE. Ce terrain est situé Rue Vénus, à l'entrée de l'agglomération à droite (en venant de Laval) pour y prévoir le projet de construction de la supérette.
- Don à la commune – Le Maire informe le conseil municipal que le versement d'un don de 200 € a été proposé à la commune, pour la rénovation des statues de la Chapelle de Saint-Léger.
- Sinistre Rue d'Orion suite à la tempête : Un devis a été sollicité près de la Société EVA (M. Guy Lemonnier) pour l'enlèvement des sapins.
 - o L'expertise est prévue le mardi 22 janvier chez MM. JOLIVEL et HUCHET
- Eclairage Public – Une estimation est sollicitée près de Territoire d'Energie 53, pour le remplacement des lampes à vapeur de mercure sur les anciens candélabres Rue des Pleïades et dans le centre bourg.
- Cahier de Doléances – M. le Maire informe le Conseil Municipal de la réception du courrier de M. le Préfet concernant le Grand Débat et la mise à disposition d'un cahier de doléances. Une information sera insérée sur le site internet de la commune. Un cahier d'Expression Citoyenne, sera mis à disposition du public dans un bureau de la mairie et sera transmis avant le 20 Février au directeur du cabinet de M. le Préfet.
- Participation Citoyenne – Suite à la réunion de présentation par l'Adjudant ROLLAND le mercredi 12 décembre 2018, le Conseil Municipal souhaite poursuivre la démarche et une réunion publique courant Avril, permettra de présenter ce projet.
- Logement de la Gendarmerie : Des travaux de réfection sont prévus dans le logement occupé par le gendarme DROUET.
- Le Docteur BREIDEN a informé qu'il poursuivait son activité jusqu'en juin 2020.
- Comité des Fêtes – Organisation d'une course de Solex dans l'agglomération le dimanche 12 Mai 2019. La fête communale de la St-Georges aura lieu les 27 et 28 Avril 2019.
- Repas du CCAS : Dimanche 7 Avril 2019 à la Salle de loisirs.
- Contrat d'apprentissage : Information sur les absences non justifiées de Jérémy DESILES, de septembre à décembre 2018, sur 30 jours de formation au Lycée Rochefeuille, il a été absent 23 jours. Au service technique de la commune, sur 45 jours prévus, il a été absent 19 jours. Un courrier lui a été transmis par Le Lycée Rochefeuille, l'informant qu'il ne pourra pas se présenter à l'examen CAP « Jardinier Paysagiste ».
- **Prochaine réunion du Conseil Municipal** : - Mercredi 27 Février 2019 à 20 h 30

